

Nombre de membres afférents

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 14

Présents : 9

SEANCE DU JEUDI 18 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-huit juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL.

Absents et excusés :

- Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES.
- Laurence ROUSSET qui a donné procuration à Didier MAHOUX.
- Gabriel VIGUIER qui a donné procuration à Danièle POURCEL.
- Pascale ROMERO qui a donné procuration à Claude ALBA.
- Céline ROCACHER.

Date de la convocation : 11/07/2019

Date d'affichage : 11/07/2019

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) PARTICIPATION COMMUNALE AUX TARIFS DES REPAS (Cantine scolaire)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à 13 voix pour de maintenir la participation communale à **0.50 € par repas** pour le repas primaire et le repas maternelle.

Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :

* **4.09 € pour le repas primaire**

* **3.94 € pour le repas maternelle**

- de maintenir le **prix du repas adulte scolaire à 5.21 €** (pas de participation communale)

2°) AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE 2 AGENTS AFFECTES A L'ECOLE

Le Conseil municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail à compter de septembre 2019 de deux agents affectés au service de la garderie, de la cantine et de l'entretien des locaux compte-tenu de l'augmentation des effectifs scolaires suite à l'ouverture de la 3^{ème} classe.

3°) Convention de mise à disposition avec ENEDIS pour l'installation d'une armoire de coupure à la Nogarède

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 5 juillet du bureau d'études « Atlantique Alpes Ingénierie » mandaté par la SA Enedis pour une étude portant sur la modification de ligne HTA départs Fréjeville et Saix dans le

cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les travaux envisagés doivent emprunter la propriété de la commune soit une superficie de 15 m² à la Nogarède pour l'installation d'une armoire de coupure AC3M.

En conséquence, le Maire doit obtenir l'autorisation du Conseil municipal pour signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec ENEDIS ainsi que les plans.

4°) « Sentiers de Découverte » - Convention de passage avec les riverains

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 25/01/2018, le Conseil municipal avait émis un avis favorable concernant le projet de « sentiers de découverte » présenté par M. Damien VIGUIER. Le tracé de ce sentier a été rectifié et est présenté à nouveau. Lecture est donnée de la convention de passage qui devra être signée entre la commune et les propriétaires riverains des sentiers.

L'Association « Mémoire et Patrimoine » prend en charge l'achat et l'installation des panneaux d'information ainsi que la réalisation des flyers à hauteur de mille euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de passage avec les riverains.
- **ACCEPTÉ** que l'Association « Mémoire et Patrimoine » prenne en charge l'achat, l'installation des panneaux d'information et la réalisation des flyers à hauteur de mille euros.

5°) Convention pour la location du matériel – Avenant n°4 au règlement de la Salle Fabre

Monsieur le Maire expose que l'article 4 de l'avenant n°3 au règlement de la Salle Fabre (délibération du 08/12/2011) portait sur la location du matériel de la Salle Fabre. Or, le matériel de la Salle Fabre n'est plus loué en dehors de la salle. Il est intégré dans la location de la Salle Fabre ; par conséquent, il convient de modifier l'article 4 du règlement par l'avenant n°4.

En revanche, il est possible de louer du matériel autre que celui de la Salle Fabre et pour cela, il est nécessaire de mettre en place une convention spécifique. Les tarifs étaient de 3.50 € pour 1 table et 2 tréteaux et 0.50 € par chaise. Il demande aux conseillers si ces tarifs doivent être maintenus ou revus à la hausse. Il donne ensuite lecture de l'article 4 de l'avenant n°4 et de la convention pour la location du matériel autre que celui de la Salle Fabre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 modifiant l'article 4 du règlement de la Salle Fabre, annexé à la présente délibération,
- **DIT** que les autres articles restent inchangés,
- **DECIDE** de maintenir les tarifs de location du matériel autre que celui de la Salle Fabre à 3.50 € pour 1 table et 2 tréteaux et à 0.50 € la chaise,
- **APPROUVE** la convention proposée annexée à la présente délibération.

6°) Convention de mise à disposition des locaux et du terrain de foot avec le nouveau club « La Crémade Football Club »

M. Didier MAHOUX donne lecture du projet de convention qui sera adressé à l'ensemble du bureau du nouveau club de foot « La Crémade Football Club » ainsi qu'au Président de l'Association Sportive de Fréjeville afin qu'ils donnent leur avis sur les modalités de mise à disposition.

Il sera tenu compte de leurs observations et d'éventuelles modifications pourront être apportées.

Lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, la convention sera soumise au vote des conseillers.

7°) Emprunt auprès du Crédit Agricole en vue de réaliser la construction de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire expose les propositions recueillies auprès des banques concernant l'emprunt prévu au budget 2019 pour la construction de la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 140 000 € pour une durée de 15 ans à un taux de 1.17 %, avec une échéance annuelle constante. Les frais de dossier s'élèvent à 300 €.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux de la Salle Polyvalente** : tout comme pour l'école, le Département ne s'est pas encore prononcé sur le montant de la subvention qui pourrait nous être attribuée. La commission départementale se réunira courant septembre pour examiner les deux dossiers. Il est plus raisonnable d'attendre leur décision avant de commencer les travaux.

- **Fonctionnement du RPI** : M. le Maire a rencontré les élus de Castres et de Carbes à propos des frais de fonctionnement du RPI qui seront proratisés selon le nombre d'élèves de chaque commune ; un avenant à la convention sera proposé par la Mairie de Castres au cours du 4^{ème} trimestre et il sera nécessaire de réétudier la question de manière approfondie.

Les conseillers municipaux interviennent à tour de rôle.

- **José NUNES** : les travaux concernant la 3^{ème} classe ont bien avancé ; il faudra rappeler à l'électricien de ne pas oublier le câble pour internet.

- **Damien VIGUIER** : il présente un nouveau projet bibliothèque « livres-service » ; lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, il apportera un devis. En ce qui concerne la location des éclairages de Noël, il demandera un devis avec pose. Il demande également que le jardin-potager de l'école soit déplacé vu la construction de la nouvelle garderie. Il lui est répondu que faute de place, il ne sera pas possible d'accéder à sa demande.

- **Didier MAHOUX** : le passage des caméras pour l'assainissement aura lieu les 30 et 31 juillet. Le rapport de l'étude sur le hameau du Pujol sera prêt en septembre ou octobre.

- **Christophe MAURIES** : il demande à ce qu'un courrier soit adressé à la CCLPA pour demander le passage de la balayeuse à l'Issartade où il y a du gravier. Il faudra également demander un devis pour l'éclairage de la statue St Barthélémy au Pujol.

- **Danièle POURCEL** : elle signale une branche dangereuse à Persipo.

- **Thierry CAUSSE** : il souhaite nettoyer la Mouline mais avant, il est nécessaire de demander l'avis de la Police de l'Eau.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 12 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.



Claude ALBA
Maire